

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 26 février 2021 – 9h00

- ❖ **La séance plénière se tient de manière mixte (présentiel et en visioconférence).**
- ❖ **Seul.e.s la Présidente, les président.e.s des groupes politiques (ou suppléant.e.s) et les membres du Gouvernement sont présent.e.s dans l'hémicycle.**
- ❖ **Le port du masque est obligatoire, en ce compris lors des prises de parole.**
- ❖ **Les autres député.e.s assistent à la séance en visioconférence et peuvent intervenir dans les débats.**

ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

1. Communications

2. Constitution d'une commission des poursuites et élection de ses membres

3. Interpellations

- 3.1. de M. Mohamed Ouriaghli adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille, concernant le plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes – 2020/2024

et interpellation jointe de Mme Véronique Jamoulle adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille, concernant l'augmentation des violences conjugales en temps de crise sanitaire

- 3.2. de Mme Véronique Jamoulle adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé, concernant l'augmentation du taux de suicide en région bruxelloise

- 3.3. de M. David Weytsman adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, concernant l'absence de la Promotion de la santé dans le Plan de relance bruxellois

et interpellation jointe de M. Christophe De Beukelaer adressée à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé, concernant les mesures du secteur social du plan de relance et de redéploiement du 7 juillet 2020

- 3.4. de M. Ahmed Mouhssin adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, concernant la formation des enseignants des écoles de l'enseignement spécialisé de type 7 à la langue des signes

4. Questions orales

- 4.1. de M. Christophe Magdalijs adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, concernant la promotion du Dossier Médical Global (DMG) auprès des Bruxellois
- 4.2. de M. Jamal Ikazban adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant la consommation du gaz hilarant durant la Covid-19
- 4.3. de M. David Weytsman adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant le concept de « Handistreaming » et son application
- 4.4. de Mme Gladys Kazadi adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, concernant la prise de poids des enfants due à l'école à distance au sein des écoles dont le pouvoir organisateur est la Commission communautaire française
- 4.5. de Mme Gladys Kazadi adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, concernant la hausse de la myopie chez les enfants due à l'école à distance au sein des écoles dont le pouvoir organisateur est la Commission communautaire française
- 4.6. de Mme Françoise Schepmans adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, et à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge du Sport, concernant la promotion du handisport à Bruxelles
- 4.7. de Mme Delphine Chabbert adressée à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant les conséquences inégales de la crise de la Covid-19 dans les communes bruxelloises
- 4.8. de Mme Delphine Chabbert adressée à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant la santé mentale et le tri des jeunes patient.e.s au sein des services de pédopsychiatrie
- 4.9. de Mme Françoise Schepmans adressée à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge du Sport, concernant la promotion du sport féminin et pour les seniors – suivi

5. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 9h00)

fixée(s) à 12h00.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés (ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21